



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de Grand Châtellerault

ENTRE

La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault

Représenté par son Président, Jean-Pierre ABELIN, , autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 21 juin 2021,

Ci-après désigné par « Grand Châtellerault»,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Madame Chantal CASTELNOT, préfète de la Vienne,
Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule du Contrat de relance et de transition écologique

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le contrat de relance et de transition écologique doit ainsi répondre à trois enjeux :

- associer les territoires au plan de relance, en 2021 et 2022, pour favoriser l'investissement public et privé
- accompagner les collectivités, pendant le mandat en cours, vers un modèle de développement résilient, au plan écologique, productif et sanitaire, et conforme aux engagements nationaux qui sont affirmés dans la stratégie nationale pour la biodiversité et dans la stratégie nationale bas-carbone.
- illustrer une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation, en instaurant un nouveau cadre de dialogue à travers lequel les priorités de l'Etat et les projets territoriaux pourront converger.

Par son histoire, par ses caractéristiques socio-économiques, par ses pratiques rôdées des politiques sectorielles et, en outre, par sa conscience affirmée des enjeux énergétiques et climatiques le territoire châtelleraudais perçoit tout l'intérêt du contrat de relance et de transition écologique et souhaite souscrire à ses orientations.

Grâce au CRTE, Grand Châtellerault disposera d'un outil contractuel qui va lui permettre :

- de poursuivre la dynamique de conversion progressive vers un modèle de développement économique à faible empreinte carbone et vers des filières de production nouvelles, à la fois dans le monde industriel et dans le secteur agricole
- de mettre en forme de manière cohérente les différentes politiques de conversion qui s'expriment dans le projet de territoire, adopté en 2018, et dans le plan climat air énergie territorial, adopté en 2019,
- de formaliser l'engagement dans des actions que l'Etat finance, à court terme pour le plan de relance, à moyen terme sur la durée du mandat électoral 2020-2026, et à long terme pour contribuer localement aux trajectoires de la stratégie nationale bas carbone et à la mise en oeuvre de la feuille de route régionale Néo Terra.

Article 1 - Objet du contrat de relance et de transition écologique de Grand Châtellerault

L'objet du présent document est de définir le cadre intégrateur des politiques contractuelles qui contribueront à inventer sur le territoire châtelleraudais un modèle économique et social dont l'empreinte climatique sera conforme à la stratégie nationale bas carbone et qui assurera le renouvellement de la richesse environnementale.

Le CRTE s'inscrit

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans le territoire ;
- Dans le temps long en s'appuyant sur le projet de territoire de Grand Châtellerault pour inventer un modèle économique et social dont l'empreinte climatique sera conforme à la stratégie nationale bas carbone et qui assurera le renouvellement de la richesse environnementale.

Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE de Grand Châtellerault peut compter sur la participation des forces vives du territoire, entreprises, associations, habitants, telle qu'elles s'expriment déjà à travers les différents dispositifs (Plan climat, contrat d'objectif déchets et économie circulaire, Action Coeur de ville, Contrat local de santé, Cité éducative...)

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et le territoire châtelleraudais, associé à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE de Grand Châtellerault définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ce contrat mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit de Grand Châtellerault et de ses communes membres. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 - Le projet de territoire de Grand Châtellerault

Situé au Nord-Est du département de la Vienne, contigu à la communauté urbaine de Grand Poitiers et porte d'entrée Nord de la Nouvelle-Aquitaine sur l'autoroute A10 et la LGV, le territoire de contractualisation de Grand Châtellerault correspond au périmètre de la communauté d'agglomération et très sensiblement à celui du bassin d'emplois INSEE. Il est composé de 47 communes et compte 84 250 habitants et plus de 31 000 emplois.

La commune de Châtellerault constitue avec Naintré, Cenon-s/Vienne et Antran un pôle urbain qui concentre près de la moitié de la population de l'agglomération et les 2/3 des emplois. Dangé-Saint-Romain et Ingrandes constituent des pôles d'emplois secondaires également situés le long de l'A10. A l'Est, la Roche-Posay présente les caractères d'une cité thermale, accolée à la production de produits cosmétiques de renom.

L'économie locale présente un profil productif qui s'appuie sur la présence d'entreprises reconnues et de grands groupes lui conférant une forte spécialisation dans plusieurs secteurs d'activité industrielle : l'industrie du cuir et de la chaussure, la réparation-installation de machines et d'équipements, l'aéronautique, la métallurgie et la fabrication de produits métalliques, la fabrication de machines-équipements, l'industrie automobile...

Le corollaire de cet ancrage industriel est l'exposition aux cycles économiques récessifs (tel 2008-2010), mais l'écosystème économique montre dans le temps ses capacités de retournement pour recréer des activités et emplois, amortissant les contrecoups de l'économie mondialisée, ou plus récemment, de la crise sanitaire.

La communauté d'agglomération a selon une tendance générale perdu des emplois salariés privés depuis une douzaine d'années, mais a su maintenir un fort niveau de vivacité industrielle et une capacité élevée à permettre tout rebond en ce domaine.

Ainsi, 19 entreprises du bassin, pour la plupart industrielles, sont dans la tranche de 100 à 200 emplois, 11 entreprises dans la tranche 200-500 emplois, et 5 au-dessus de 500 emplois.

De la sorte, le taux d'emploi industriel est de 28 %, au second rang néo-aquitain, avec en outre de nombreux emplois offerts dans les services associés.

Les échanges domicile-travail sont fortement influencés par cette polarité de l'emploi local, notamment avec Poitiers et le sud Touraine, qui trouvent localement des métiers dans des branches de production diversifiées et recherchées.

Cette capacité de résistance explique que le niveau de chômage est devenu inférieur à la moyenne nationale, et le territoire a plutôt bien résisté à la crise provoquée par la pandémie : plusieurs dossiers structurants et à profil très divers sont bien accompagnés par le Plan de Relance 2021-2022, qui soutient efficacement le redémarrage de la production.

La coordination de l'écosystème local mérite d'être encore plus soutenue, ce que l'État et la Région ont parfaitement intégré en proposant la politique de territoire d'industrie, les transitions collectives en faveur des mutations professionnelles, la modernisation complète des process de production (usine 4.0), la gestion prévisionnelle RH des compétences dans les entreprises, ou des facilitations dans l'ingénierie déployée au services des projets des entreprises.

Il reste que le Territoire a entrepris sa mutation depuis des années. Il sait mobiliser à cette fin les aides de l'Etat dans le cadre des politiques contractuelles : contrats de ville, Action cœur de ville, Opah, ANRU, TEPCV, contrat de ruralité, et Petites Villes de demain (signature le 12 juillet 2021), mais aussi les aides régionales dans le cadre contrat de dynamisation et de cohésion.

Depuis 2008, le territoire s'est tourné vers les objectifs clairs et ambitieux d'une transition écologique ancrée localement. Cette nouvelle dynamique s'est très vite concrétisée par le label Cit'ergie en 2011, le territoire châtelleraudais ayant fait partie du tout premier groupe de collectivités à bénéficier de cette reconnaissance nationale. Un premier plan climat a été déposé par la suite, en 2013, à l'échelle de l'ancienne agglomération.

L'élargissement à 47 communes n'a nullement freiné cette impulsion qui a façonné le projet de territoire en 2018, s'est traduite dans le plan climat air énergie territorial adopté

en 2019 et a permis le renouvellement du label Cit'ergie en 2020 avec une progression du score obtenu.

Dans le but de répondre aux attentes de l'Etat et de justifier des investissements qui accéléreront sa conversion territoriale, Grand Châtellerault définira dans le CRTE sept enjeux stratégiques en écho aux sept politiques prioritaires qui structurent le projet de territoire de 2018 et sur la base des bilans écologiques dont le Plan climat air énergie territorial fait état.

Pour ce qui est du projet de territoire, il a fait l'objet d'une réflexion collective de la part des élus des communes de l'agglomération, dans la nouvelle configuration effective au 1er janvier 2017. Co-construite avec un cabinet d'étude, la démarche engagée a été transversale, participative et partagée.

Ce long cheminement s'est concrétisé par de nombreuses analyses documentaires, par l'envoi d'un questionnaire à tous les élus municipaux, par l'organisation de rencontres avec les élus et les responsables de services mais aussi avec les membres du Conseil de Développement, d'ateliers thématiques et de séminaires. Le travail a permis de construire un projet de territoire validé, par délibération par les conseils municipaux des communes membres, par le conseil de développement et par le conseil communautaire lors de la séance du 11 février 2019.

Le projet de territoire de Grand Châtellerault, ci-annexé, s'appuie sur 3 principes stratégiques majeurs (« notre attractivité, notre cohésion et notre organisation ») et se décline en 7 chantiers prioritaires qu'on retrouve derrière les 7 enjeux qui structurent le contrat de relance et de transition écologique :

- anticiper et accompagner les mutations et les opportunités économiques ;
- mailler notre territoire par des réseaux d'infrastructures performants ;
- promouvoir la transition énergétique et écologique ;
- valoriser les ressources patrimoniales et touristiques de notre territoire ;
- organiser et qualifier l'accès aux droits et aux services sur l'ensemble du territoire ;
- déployer une offre résidentielle diversifiée et un cadre de vie attractif sur tout le territoire ;
- animer un projet social et éducatif global et partagé.

Si le socle du projet de territoire de 2018 est encore pertinent, le commencement d'un nouveau mandat avec de nombreux nouveaux élus et la prise en compte de la crise sanitaire ont encouragé les élus à engager, depuis début 2021, un nouveau travail d'appropriation et d'actualisation du projet de territoire. Cette démarche, actuellement en cours, permettra de faire un bilan des deux premières années de mise en œuvre du projet et d'ajuster les perspectives au regard de l'évolution du contexte.

Les enjeux du CRTE, et les objectifs qui leur sont associés, donnent une image du saut quantitatif et qualitatif général qu'il s'agira d'effectuer dans la décennie à venir. Leur liste

non hiérarchisée indique également la volonté d'appliquer une approche intégrée qui aura la vertu de ne pas dissocier l'avenir climatique du territoire de son avenir socio-économique.

Ces sept enjeux sont :

- un avenir local en commun pour fédérer les volontés, les intelligences et les imaginaires (identité territoriale, projet de territoire partagé, transition acceptée)
- la mobilité du monde d'après
- une économie décarbonée
- un parc immobilier performant
- des modes de consommation différents
- la santé dans son contexte environnemental
- les fonctionnalités écologiques du territoire

Article 3 - Enjeux et objectifs

3-1 Un avenir local en commun pour fédérer les volontés, les intelligences et les imaginaires

Grand Châtellerault a construit son Plan climat autour de cette question : quel territoire pour une transition écologique? Adossée à l'élaboration parallèle du projet de territoire, cette approche signifie qu'il n'y aura pas de trajectoire bas carbone sans une mutation sociale simultanée. Celle-ci passe en particulier par un renouvellement des manières de dire l'appartenance à un territoire et à un avenir local commun. Ce travail peut porter sur l'identité territoriale, dans un contexte d'élargissement récent de l'agglomération. Mais il s'inscrit également dans la continuité des politiques d'inclusion et de solidarité menées par le biais des contrats de ville, des projets d'aménagement urbain, des contrats de ruralités, des politiques éducatives, culturelles et sportives, et du déploiement des services numériques.

Les objectifs sont énoncés dans les différents documents cadres (projet de territoire, convention territoriale globale, label Cités éducatives, plan climat, projet alimentaire territorial) et recoupent une grande diversité de politiques publiques. Ils visent à :

- augmenter les moments de participation du public aux politiques locales
- dynamiser les instances existantes, comme le conseil de développement
- donner une cohérence éducative au territoire communautaire
- garantir la continuité des services en direction des 0-25 ans
- assurer la notoriété du territoire châtelleraudais dans des secteurs de pointe.

3-2 La mobilité du monde d'après

L'inventaire territorial réalisé pour le Plan climat montre que le déplacement représente 47% des consommations d'énergie du territoire et 46% des émissions de gaz à effet de serre. Les orientations stratégiques du même document soulignent l'émergence de nouveaux services (location de vélos et VAE, par exemple) mais montrent en même temps la difficulté de trouver des leviers qui modifient suffisamment les pratiques et les infrastructures pour amorcer une trajectoire de réduction significative des émissions des gaz à effet de serre. C'est en travaillant sur des solutions nouvelles pour mailler le territoire, soit par de nouvelles modalités de déplacement, comme la voiture autonome, soit par des solutions numériques sans déplacement, que Grand Châtellerault peut espérer réduire la consommation d'énergie consacrée au déplacement. Mais c'est aussi en soutenant la

production et la distribution de nouveaux carburants sur son territoire que Grand Châtellerault pourra réduire la part du carbone dans l'énergie utilisée pour les déplacements. Un projet de station GNV est en cours. La distribution d'hydrogène est également à l'étude.

Des objectifs quantifiés sont inscrits dans les différents documents cadres, Cit'ergie et le Plan climat.

L'objectif général est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30% (soit 97,50 kt éq CO₂) d'ici 2030 sur le poste du déplacement.

Un sous-objectif est d'atteindre une part modale de 14% pour le vélo sur l'ensemble du territoire.

3-3 Une économie décarbonée

Selon l'inventaire réalisé pour le plan climat, les secteurs de la production, agricole et industriel, sont annuellement à l'origine de 210 kt éq CO₂. Les émissions de gaz à effet de serre donnent cependant une image encore partielle du poids des énergies fossiles dans le modèle économique local. Des filières historiques et importantes du secteur productif local, aéronautique et automobile, sont fortement dépendantes d'un modèle de développement qui presuppose encore largement l'usage des moteurs thermiques.

Tout en s'assurant que la transition économique conserve un rythme acceptable au plan social, Grand Châtellerault se positionne comme un territoire vert de l'industrie : nouveaux matériaux et nouvelles énergies seront au cœur de cette mutation dans le secteur industriel. L'avenir de l'agriculture est par ailleurs élevé au rang d'enjeu économique et écologique de première importance, à la fois pour préserver la source de richesse que constitue localement ce secteur productif et pour assurer le renouvellement des ressources écologiques (eau, biodiversité des sols) dont le système agro-alimentaire a besoin pour perdurer.

Les objectifs chiffrés qui donnent les orientations de la transition territoriale pour décarboner l'économie portent avant tout sur la limitation des émissions de gaz à effet de serre :

- réduire de 40% dans le secteur industriel d'ici 2030, soit une baisse de 23 kt éq CO₂
- réduire de 40% dans le secteur agricole d'ici 2030, soit une baisse de 58 kt éq CO₂.

La communauté d'agglomération s'efforcera ainsi de favoriser plusieurs mutations qualitatives importantes qui se traduiront par :

- une augmentation du nombre d'entreprises dans le secteur des nouveaux matériaux et des nouvelles énergies ;
- une inversion de la courbe de réduction du nombre d'exploitations agricoles (1500 en moins, soit 75%, dans les trente dernières années) ;
- une augmentation de la surface agricole bio (4,59% actuellement) ;
- une augmentation de la culture nourricière de proximité et des circuits locaux d'approvisionnement (le maraîchage représente 1% de la surface cultivée) ;
- une promotion des projets agro-voltaïques.

3-4 Un parc immobilier performant

Le secteur du bâtiment est à la croisée de plusieurs enjeux déterminants pour l'avenir du territoire : revalorisation et attractivité de l'habitat, lutte contre la vacance (secteurs

résidentiel et tertiaire), amélioration de la performance énergétique des bâtiments (résidentiel et tertiaire), réduction de la précarité énergétique, renouvellement urbain et politique de la ville. Les dispositifs de financement sont nombreux : OPAH, OPAH-RU, OIR, Plateforme de rénovation énergétique, Action Coeur de ville, Petites villes de demain, ACTEE.

Il reste que les objectifs de réduction de consommation d'énergie semblent encore hors de portée. Il faudrait rénover autour de 1000 logements par an pour réduire la consommation de 117 GWh d'ici 2024, soit une baisse de 16% dans le secteur résidentiel.

L'objectif général est donc d'introduire dans l'ensemble des dispositifs existants l'exigence de performance énergétique (OIR) et d'augmenter le nombre de demandes traitées par la maison de l'habitat de Grand Châtellerault (OPAH, SARE).

Les opérations de rénovation, sur les lycées de la ville de Châtellerault, sur les collèges et sur les bâtiments des communes, constitueront également un levier significatif dans la réduction des consommations du secteur tertiaire.

Enfin, l'utilisation d'énergie renouvelable pour le chauffage est aussi le moyen de réduire l'empreinte carbone des bâtiments. Grand Châtellerault engage avec l'ADEME et la Région un contrat de développement des ENR Thermiques. L'objectif est de convertir 8 GWh dans les 6 ans à venir.

3-5 Consommer autrement

La réduction des impacts environnementaux résultant des pratiques de consommation est un objectif que partagent de nombreux services de Grand Châtellerault et de nombreux acteurs du territoire. Cet enjeu transversal motive depuis des années des actions dans le domaine de l'énergie, du déplacement, des déchets, du tourisme, de l'économie circulaire, de l'alimentation mais également dans le domaine de la communication (usage du numérique).

La politique menée localement est définie dans des dispositifs cadres qui en assurent la pérennité et la reconnaissance : plan de prévention des déchets, contrat d'objectifs déchets et économie circulaire, schéma du tourisme durable, cit'ergie, projet alimentaire territorial, label Mon restau responsable, schéma directeur de la transformation numérique.

Quelques objectifs importants sont à poursuivre :

Pour les déchets :

- réduire les déchets ménagers et assimilés de 8% d'ici 2026
- tendre vers 60% de foyers pratiquant un tri des biodéchets à la source
- assurer la valorisation (matière, énergétique et organique) de 65% des déchets collectés.

Pour la consommation d'énergie :

- atteindre 15% d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale du territoire d'ici 2026, 30% d'ici 2030
- atteindre 80 % d'électricité renouvelable en circuit court dans la fourniture des collectivités châtelleraudaises (actuellement 67% pour l'agglo, 34% pour la ville de Châtellerault).

Pour l'alimentation :

- augmenter l'offre de commerce alimentaire de proximité sur l'ensemble des communes du territoire (65% de la population bénéficient actuellement d'une offre de proximité complète)
- dans le cadre du projet alimentaire territorial, renforcer tous les segments du système d'approvisionnement local (102 professionnels pour le moment) et garantir la mise en

relation des différents acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, métiers de bouche, consommateurs)

- atteindre dès 2022 et de façon durable les objectifs de la loi Egalim dans toutes les restaurations collectives publiques (50% de produits locaux, 20 % de produits bio)
- travailler au plan des filières (blé-farine, oléagineux) pour une conversion vers le bio
- faire jouer la solidarité sociale pour élargir l'accès à une alimentation de qualité.

Pour le numérique :

- toucher 10% de la population de l'agglomération par une démarche d'accompagnement au numérique
- instaurer un suivi énergétique des centres de données et investir dans des équipements et les développements applicatifs pour baisser consommation du centre de données de Denard, celui de Palissy et remplacer celui de l'Hôtel de Ville
- proposer des innovations pour la capture d'information permettant un ROI rapide, une baisse des consommations de fluides, notamment pour le ramassage des PAV mais également pour l'arrosage et les consommations liées au chauffage.

Pour le tourisme :

- augmenter le nombre de labels (clef verte, écolabel, terre saine) qui valorisent l'image du territoire et donnent des garanties sur la qualité de vie qu'on y trouve ;
- assurer la disponibilité et la mise à jour des outils d'information au public (comme la cartographie en ligne des métiers de bouche approvisionnés en bio et en circuits courts).

3-6 La santé dans un environnement de qualité

Grand Châtellerault a fixé dans son contrat local de santé les orientations qui articulent des préoccupations environnementales et sanitaires mais qui réaffirment aussi l'enjeu social que constitue la santé globale. Les données sur la qualité de l'eau (SAGE) et de la qualité de l'air (PCAET) montrent un environnement de qualité moyenne. D'autres dégradations provoquées par certains produits usuels sont cruciales. Grand Châtellerault mène ainsi des campagnes d'information sur les perturbateurs endocriniens dans les crèches.

A Châtellerault et dans le cadre des politiques de la ville, les maisons de quartier proposent des animations qui font du retour à l'activité sportive un moyen d'améliorer l'hygiène de vie tout autant que l'insertion sociale.

Enfin, à l'échelle de la commune de Châtellerault, la vulnérabilité territoriale est principalement traitée à travers le plan de prévention des risques inondations (PPRI). Différents diagnostics de vulnérabilité ont été réalisés sur l'habitat et sur les réseaux. Un plan de continuité de la collecte des déchets est à l'étude.

Les quelques objectifs chiffrés à poursuivre sont les suivants :

- couvrir l'ensemble des crèches du territoire par une campagne d'information sur les perturbateurs endocriniens;
- nombre de classes dans les collèges touchées par une campagne sur l'impact des perturbateurs endocriniens dans les cosmétiques;
- réduire la quantité de particules fines (20% d'ici 2026) issues de la combustion du bois dans le résidentiel en favorisant l'installation d'appareils performants;
- réduire la quantité d'ammoniac issue des pratiques agricoles.

3-7 Les fonctionnalités écologiques

Le thème des fonctionnalités écologiques est traité dans les documents d'urbanisme, à l'échelle du SCOT et dans les PLU des communes (trame verte, bleue et noire). En l'absence de PLUi, il n'orienté pas encore la planification urbanistique pour l'ensemble du territoire châtelleraudais. D'autre part, les enjeux de la continuité écologique ne redescendent pas encore du niveau cartographique au niveau opérationnel des projets d'aménagement. Même si des pratiques pertinentes sont mises en oeuvre depuis des années par le service des espaces verts de la commune de Châtellerault et que d'autres communes mènent également des actions favorables à la biodiversité, la continuité écologique et la prise en compte des services écosystémiques demeurent des contraintes au moment des études d'impact mais ne sont pas encore des motifs de réinventer l'aménagement du territoire.

Pour faire évoluer cette situation, Grand Châtellerault a lancé un programme de recherche sur les impacts du changement climatique sur la biodiversité. Il en est ressorti un travail de modélisation des connectivités écologiques pour certaines espèces d'amphibiens. Dans la continuité de ce travail, l'étude des fonctionnalités écologiques va être menée à la maille des communes de l'agglomération et sera combinée à une reconquête des chemins ruraux pour renforcer leur fonction de corridor écologique. Dans le cadre d'Action coeur de Ville, le thème de la nature en ville est intégré dans une opération d'aménagement qui fera office de première expérimentation.

Dans la perspective de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation au changement climatique, le territoire doit se donner des objectifs généraux pour :

- préserver la ressource en eau
- réduire la vulnérabilité aux événements extrêmes
- renforcer les fonctionnalités des écosystèmes naturels mais les renforcer également dans des systèmes anthropiques (parcelles agricoles, nature en ville)
- augmenter le stockage du carbone dans les différents écosystèmes : forêts, prairies, cultures.

Ces objectifs se traduisent par des sous-objectifs chiffrables :

- améliorer l'efficacité des réseaux de distribution d'eau
- augmenter le nombre de linéaire de haies
- renforcer l'augmentation du couvert forestier
- augmenter les surfaces agricoles en bio ou en associations de culture
- nombre de projets d'aménagement du territoire intégrant les enjeux de la transition écologique.

Article 4 - Les actions du CRTE

4-1 Origine des financements

Le CRTE ne déclenche pas des financements spécifiques. Il a pour finalité d'intégrer l'ensemble des politiques contractuelles soutenues par l'Etat et d'orienter l'attribution des crédits en fonction des priorités définies, sans pour autant exclure d'autres possibilités de soutien financier. Une partie des actions qui figurent dans l'annexe 1 sont donc programmées dans les différents dispositifs auxquels Grand Châtellerault et les communes membres émergent ou vont émerger :

Action Coeur de Ville

Petites Villes de Demain (signature prévue juin 2021)

OPAH-RU

Opération de renouvellement urbain

Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques

Service d'accompagnement de la rénovation énergétique.

Territoire d'industrie.

Projet alimentaire territorial.

Le Plan de relance a par ailleurs permis de renforcer le financement de l'Etat à travers la DSIL et la DETR sur le volet de la rénovation énergétique des bâtiments.

Contrat d'objectif déchets et économie circulaire

Label Cité éducative

Contrat local de santé.

4-2 Convention annuelle

Le programme d'actions annexé au présent document répartit les actions selon les objectifs issus des documents cadres territoriaux (projet de territoire, plan climat air énergie territorial).

La réalisation de ces actions s'inscrit dans trois calendriers :

- le court terme du plan de relance

- le moyen terme du mandat municipal

- le long terme des trajectoires fixées par la stratégie nationale bas carbone et les accords de Paris sur le climat.

Dans le but de garantir une pertinence maximale aux financements sollicités par les collectivités châtelleraudaises, le programme d'actions du CRTE fera chaque année l'objet d'une évaluation partagée par les services de l'Etat et Grand Châtellerault et d'une mise à jour formalisée dans une convention annuelle.

Article 5 – La gouvernance du CRTE

A l'instar du contrat de ruralité, le CRTE fera l'objet d'un pilotage et d'une gouvernance appropriée.

Un comité de pilotage sera composé du sous-préfet de Châtellerault, du président de Grand Châtellerault, de quelques élus des communes et, selon les besoins, des services de l'Etat concernés. La finalité de ce comité de pilotage sera de valider la liste de projets retenus au titre de la convention annuelle. Il aura également la fonction d'entériner le bilan des actions ayant appelé un financement de la part de l'Etat.

Ce comité de pilotage se réunira deux fois par an, en début d'année pour la validation des projets, et au mois de novembre pour faire le bilan des actions menées dans l'année en cours.

Les échanges de ce comité de pilotage seront préparés par les travaux d'un comité technique composé du secrétaire général de la sous-préfecture, du comité de direction de Grand Châtellerault, selon le besoin de DGS des communes concernés par des projets, et des représentants de la direction des stratégies environnementales et territoriales.

Ce comité technique se réunira pour sa part autant qu'il sera nécessaire, mais aura à préparer en fin d'année la liste des projets à inscrire dans la convention annuelle pour l'année n+1. Il aura également à collecter les informations relatives à l'avancement des

différents projets de l'année en cours dans le but de fournir au comité de pilotage matière à décision.

Article 6 – Suivi, communication et concertation

6-1 Suivi, évaluation

Le CRTE exprimant un engagement de Grand Châtellerault par rapport aux objectifs de la transition écologique et de la mutation sociale qui en est la condition, les projets inscrits seront évalués non seulement pour ce qui est de leur réalisation mais également au regard des bénéfices environnementaux et sociaux qui en sont attendus.

Les indicateurs seront issus des tableaux de bord utilisés par ailleurs (Cit'ergie, plan climat, contrat déchets économie circulaire, Action Coeur de ville, Petites villes de demain, etc.). Si l'Etat créait un tableau de bord spécifique pour le CRTE, Grand Châtellerault le renseignerait dans la mesure du possible.

6-2 Communication, concertation

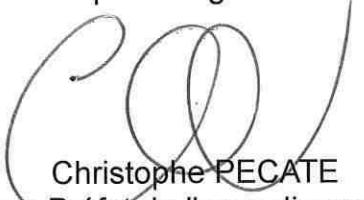
Dans la mise en oeuvre de ses dispositifs stratégiques, Grand Châtellerault s'assure toujours de la contribution de la société civile, à travers ses relais collectifs.

Cette méthode a été appliquée pour le projet de territoire, puisque le conseil de développement a été associé à la démarche, pour le plan climat ou encore, entre autres, pour le plan de prévention des déchets. Dans des projets d'aménagement plus précis, Aménagement des Bords de Vienne par exemple, la concertation avec le public et les usagers est considérée comme une phase incontournable.

Le même esprit animera Grand Châtellerault dans la mise en oeuvre et le suivi des opérations couvertes par le CRTE. La méthode peut être précisée de la manière suivante:

- communication dans les supports institutionnels de Grand Châtellerault et des communes membres sur la fonction du CRTE et sur les résultats obtenus;
- restitution au comité de pilotage des concertations ad hoc menées en fonction de la nature des projets;
- instauration d'un nouvel outil de participation directe du public à la faveur de la refonte du site internet de Grand Châtellerault.

La Préfète de la Vienne
par délégation



Christophe PECATE
Sous-Préfet de l'arrondissement
de Châtellerault

Le président de la Communauté
d'Agglomération
de Grand Châtellerault



Jean-Pierre ABELIN

Projets susceptibles d'être intégrés au CRTE de Grand Châtellerault

Communes ou porteur du projet	Intitulé de l'Opération	Descriptif	Date de réalisation	Montant des travaux HT
Enjeu 1 : un avenir local en commun pour fédérer les volontés, les intelligences et les imaginaires (identité territoriale, projet de territoire partagé, transition acceptée)				
CAGC	Espace France service Pleumartin	Transformation et rénovation d'un bâtiment pour accueil du guichet multiservices	2022	100 000,00
CAGC	Gestion de la relation usager physique et digitale	Apporter des services équivalents sur l'ensemble des mairies de l'agglomération comme les Espaces Publics Numériques, proposer des lieux structurants au travers des Espaces France Services,	2022	100 000,00
CAGC	Filière cybersécurité	Faire de Grand Châtellerault un territoire sécurisé et de référence sur la cybersécurité par l'implémentation d'un groupement d'employeurs permettant de mutualiser des compétences RSSI sur le territoire	2022	
Enjeu 2 : la mobilité du monde d'après				
Bonneuil-Matours	Aménagement de pistes cyclables et voies cyclables sur la commune		2022-2025	
Châtellerault	Box pour consigne vélos	Offrir aux usagers du vélo des lieux de stationnement sécurisé.	2022	50 000,00
CAGC	Achat de bennes à ordures au GNV	Première phase dans la décarbonation des véhicules lourds de la collectivité : 3 bennes achetées en 2022, en phasage avec le projet de station GNV développé par Sorégies	2022	
CAGC	Voie verte Sylvain Chavanel	Aménagement de la voie cyclable	2022-2023	525 000,00
Colombiers	Confortement du talus de la Perroterie	Renforcement et sécurisation pour rouvrir la voie communale aujourd'hui fermée	2021-2022	30 000,00
Colombiers	Confortement de la VC 4	Sécurisation d'une cavité (reconnaissance catastrophe naturelle)	2021-2022	15 300,00
Pleumartin	Aménagement d'une circulation douce – rue de la République avec accès aux commerces		2021-2022	
Pleumartin	Aménagement d'une liaison douce rue de la République avec accès PMR et aménagement d'un parking			
Enjeu 3 : une économie décarbonée				
CAGC	Création d'un data center économique en énergie	Trouver une solution locale pour le stockage des données, tout en contribuant à l'innovation en matière d'approvisionnement énergétique		
CAGC	Renforcement de la sécurité du système d'information de la collectivité	Dans le cadre d'un parcours sécurité réalisé avec l'ANSSI, l'objectif est de renforcer la sécurité du système d'information de l'agglomération afin de se préparer à différentes attaques.	2022	75 000,00
CAGC	Smart city	Déploiement d'un système de collecte et d'une chaîne de traitement de capteurs basse consommation à l'échelle de l'agglomération et de capteurs pour des besoins métiers liés à l'environnement, à la consommation de fluides, analyse des risques, amélioration de l'information aux usagers pour les déplacements, ...)	2022	530 000,00
Enjeu 4 : un parc immobilier performant				
Angles sur Anglin	Rénovation de la mairie		2021	
Antran	Bilan énergétique et rénovation des bâtiments (local commercial communal, salles publiques, écoles)		2021-2023 ?	
Antran	Création d'un quartier d'habitat intergénérationnel et de primo-accédant		2023-2026 ?	
Availles	Rénovation énergétique du groupe scolaire Roger Morin		2021	
Availles	Rénovation énergétique de la salle des fêtes		2021	
Availles	Rénovation énergétique de la mairie		2021	
Availles	Rénovation énergétique du commerce centre bourg		2021	
Bellefonds	Acquisition et rénovation de deux logements		2021	
Bonneuil-Matours	Rénovation énergétique des écoles		2021-2025	
Buxeuil	Rénovation école	Réalisation d'un audit énergétique avant la réalisation de travaux	2021-2023 ?	

Communes ou porteur du projet	Intitulé de l'Opération	Descriptif	Date de réalisation	Montant des travaux HT
Cenon	Travaux de remplacement des installations de climatisation de la mairie		2021	
Châtellerault	Opération de renouvellement urbain Renardières	Aménagement du quartier Lac-Renardières, rénovation de logements et de divers bâtiments, création d'un tiers-lieu	2021-2022	4 635 000,00
Châtellerault	Rénovation Logis Cognet		2021	55 000,00
Châtellerault	Plan de rénovation énergétique des écoles		2021-2023	3 966 000,00
Châtellerault	Rénovation bâtiment des associations, îlot de Laâge		2021-2022	1 200 000,00
Ingrandes-sur-Vienne	Rénovation thermique de l'école maternelle et primaire			
Lencloître	Rénovation thermique de l'école élémentaire			
Lencloître	Restauration de l'ancien couvent des hommes		2021-2023	1 000 000,00
Lencloître	Restauration de l'église		2021-2022	1 300 000,00
Lencloître	Transformation de l'ancienne école des garçons	Réalisation de logements	2022-2023	2 000 000,00
Lencloître	Aménagement de la place de l'Epinette		2021-2022	1 000 000,00
Lencloître	Restauration d'un immeuble en centre-bourg	Création d'un commerce et de deux logements	2021-2022	750 000,00
Les Ormes	Rénovation mairie			
Les Ormes	Protection thermique des salles d'activité de l'école primaire G. Pompidou			
Naintré	Réhabilitation du Pôle Pablo Neruda.	Amélioration de la performance thermique des bâtiments. Aménagement de l'espace public pour mobilité douce. Accessibilité.	2022	500 000,00
Naintré	Changement des deux chufferies par des pompes à chaleur de l'école maternelle Anne Franck			
Naintré	Rénovation école Joliot Curie	Remplacement des menuiseries des classes (côté cour)	2021-2022	40 000,00
Naintré	Rénovation thermique de l'école élémentaire Langevin Wallon	Etanchéité de toiture et renforcement isolation extérieure	2021-2022	45 000,00
Naintré	Rénovation de ruines industrielles sur le site de Domine		2023-2026	
Oyré	Rénovation salle des fêtes	A la suite d'un audit énergétique, il a été identifié que des travaux et des nouveaux aménagements permettraient de réaliser des économies d'énergie	2025-2026 et plus	
Pleumartin	Rénovation énergétique du groupe scolaire Marcel PILOT et ses logements annexes			
Pleumartin	Rénovation énergétique de bâtiments communaux		2024-2025	
Scorbé-Clairvaux	Restauration du bâti sur le pôle châtelain Richard Coeur de Lion	Chapelle et tour maîtresse	2023-2026	
Scorbé-Clairvaux	Travaux d'aménagement à dimension écologique sur l'écoquartier du Logis	Tranche 2,3 et 4 (éclairage public solaire, noues pluviales)	2023-2050	
Senillé-Saint-Sauveur	Rénovation énergétique de l'école élémentaire			
Thuré	Rénovation de bâtiments communaux	Ecole Anne Franck, Espace Ados, Salle des fêtes	2022-2024	
Usseau	Rénovation et amélioration énergétique de l'école		2022	80 833,00
Usseau	Remplacement couverture traditionnelle avec panneaux photovoltaïques sur atelier communal		2021-2022	
CAGC	Rénovation des installations de chauffage de la piscine de Saint-Gervais		2021-2022	300 000,00
CAGC	Rénovation Gymnase de la Marronnerie		2021	500 000,00
CAGC	Rénovation Hôtel Alaman		2021	790 000,00
CAGC	Rénovation Tiers-Lieu du Lac		2021	1 816 000,00
CAGC	Simulations thermiques dynamiques pour confort d'été		2022	90 000,00
CAGC	Déploiement de système de gestion technique des bâtiments		2022-2026	600 000,00
CAGC	Restauration de la centrale solaire thermique de la piscine de Naintré		2021	40 000,00
CAGC	Plateforme de rénovation énergétique (SARE)	Renouvellement de la plateforme de rénovation énergétique en intégrant les exigences du SARE, recrutement d'un nouveau conseiller énergie	2021-2023	

Communes ou porteur du projet	Intitulé de l'Opération	Descriptif	Date de réalisation	Montant des travaux HT
Enjeu 5 : des modes de consommation différents				
Bonneuil-Matours	Acquisition de matériel de cuisine	Relocaliser la production des repas de la restauration scolaire et de servir un maximum de produits frais approvisionnés en circuits courts	2021	67 093,00
Châtellerault	Plan numérique des écoles	Equiper les écoles en matériel conformément au schéma directeur numérique de la collectivité	2026	835 840,00
CAGC	Recrutement de 4 conseillers numériques	4 conseillers numériques sur l'agglomération permettant de former la population par des ateliers collectifs ou individuels. Ces conseillers pourront intervenir dans de nombreux lieux de présence: Espaces France Services, Médiathèques, Marchés, Supermarchés, Mairies de petites communes	2022	200 000,00
CAGC	Acquisition de Pass numériques	Ces chèques destinés à soutenir financièrement la formation du public aux outils numériques.	2022	37 500,00
CAGC	Contrat de développement des ENR thermiques	Dispositif contractuel avec l'ADEME destiné à solliciter l'intérêt des maîtres d'ouvrages publics et privés pour l'utilisation de la chaleur renouvelable	2021-2024	45 000,00
CAGC	Projet alimentaire territorial	Dispositif pour construire la politique agro-alimentaire locale. Un chargé de projet recruté.	2021-2023	140 000,00
Naintré	Acquisition de parcelles pour la création d'un parc solaire		2021-2022	130 200,00
Naintré	Acquisition de fonction pour favoriser l'autonomie alimentaire et l'emploi local	Terrain aux Madrolles	2021-2022	28 100,00
Scorbé-Clairvaux	Relance Champignonnière au profit de l'association solidaire TOPE 5 (Tous pour l'emploi)	Travaux de mise aux normes du réseau des fluides, des accès PMR, de la structure naturelle et bâtie. Construction d'une annex. Démolition d'un hangar.	2021-2022	
Scorbé-Clairvaux	Renouvellement par des leds des systèmes d'éclairage du stade de football		2021-2022	
Scorbé-Clairvaux	Renouvellement par des leds des systèmes d'éclairage des courts de tennis et du boulodrome		2023-2050	
Scorbé-Clairvaux	Changement de système de chauffage de bâtiments communaux	Bâtiment Jules Ferry qui abrite l'association Echo music et le musée Charles De Gaulle ainsi que la bâtiment à l'école élémentaire	2021-2026	
Scorbé-Clairvaux	Création d'une aire de camping		2023-2026	
Scorbé-Clairvaux	Changement du système de chauffage à la mairie et les salles à usages multiples		2023-2050	
Usseau	Remplacement des lanternes d'éclairage public	Remplacement par des leds sur une partie du centre-bourg	2021	15 583,00
Enjeu 6 : la santé dans son contexte environnemental				
CAGC	Rénovation de la piscine de Dangé avec enjeu réduction du gaspillage d'eau		2022	1 200 000,00
Châtellerault	Salle escalade	Aménagement sportif intégré dans un nouvel espace urbain à l'îlot de Laâge		1 500 000,00
Châtellerault	Réhabilitation de la STAR	Conversion d'une friche industrielle	2026	950 000,00
Châtellerault	Désamiantage des écoles		2021-2023	622 000,00
Enjeu 7 : les fonctionnalités écologiques du territoire				
Châtellerault	Aménagement des bords de Vienne	Aménagement urbain avec prise en charge du réservoir écologique	2021	5 745 000,00
Châtellerault	Parc public îlot de Laâge	Aménagement d'un espace de nature en ville	2022	200 000,00
CAGC	Aménagement des bords de rivière	Valoriser les bords de Vienne pour de nouveaux parcours urbains tout en préservant la fonctionnalité écologique	2021-2026	318 000,00
CAGC	Maison de la réserve naturelle du Pinail	Donner une visibilité régionale et nationale à la réserve naturelle en construisant un bâtiment exemplaire, à la fois accueil du public et centre de recherche pour les scientifiques	2023	1 200 000,00
Naintré	Acquisition de foncier pour lutter contre l'artificialisation des sols aux abords d'équipements publics			150 000,00
Pleumartin	Aménagement d'un espace naturel d'agrément		2024-2025	